



SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Mes nouvelles connaissances
RH et indemnitaires

NOUVEAUTÉS

- Début des travaux avec le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour décrire leurs indemnités propres
- Du changement pour les gestionnaires utilisant le SIRH SIHAM au niveau de la documentation interministérielle

Mes nouvelles connaissances RH ...

Ce mois-ci, je poursuis la mise à jour de mes connaissances réglementaires sur le personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires (décret n° 2021-1645). Vous pouvez désormais m'interroger sur la position de mission temporaire et le congé de formation professionnelle auxquels ils sont éligibles.

... et indemnitaires

Ce mois-ci, mes 381 fiches indemnitaires n'ont pas connu d'évolutions réglementaires.

Toutefois, je mettrai **prochainement** à votre disposition de **nouvelles fiches** suite à l'**adhésion** à l'offre du Référentiel de Paye de nouveaux ministères (cf article sur le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires en page 3).

NEWSLETTER PAGE 1



Début des travaux avec le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour décrire leurs indemnités propres



Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires **a rejoint l'offre du Référentiel de Paye**. L'ensemble de ses indemnités sera, à terme, disponible dans le chatbot Rebecca.

Une première étape importante vient de s'achever : la réalisation de la cartographie des indemnités propres au ministère. A ce jour, une trentaine d'indemnités ont été identifiées. Cette cartographie sera bien entendue enrichie si de nouvelles indemnités sont créées.

Les travaux de description vont se poursuivre. Je vous tiendrai bien entendu au courant de l'avancement de ce nouveau projet.



Du changement pour les gestionnaires utilisant le SIRH SIHAM au niveau de la documentation interministérielle

Certains gestionnaires utilisant le SIRH SIHAM proposé par l'Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements d'enseignement supérieur ou de recherche (AMUE) ne peuvent pas accéder à la documentation interministérielle que je mets à votre disposition. En effet, cette documentation présente sur PISSARHO nécessite un accès au Réseau Interministériel de l'Etat (RIE).

Désormais, ces gestionnaires retrouvent dans la section **"Pour en savoir plus"** de mes réponses un **lien internet** vers cette documentation interministérielle, quand elle existe.

